



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 47

### Séance du 3 juillet 2023

Le Trois Juillet Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 27 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire
ST ERBLON	/
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHADELAUD Gaétan (La Roë), PELLUAU Philippe (Renazé),

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Maurice RADÉ a donné pouvoir Laurence MANCEAU

Secrétaire de Séance : Élu M. Loïc PÈNE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2023-07/93 : ECONOMIE**

**Séance du : 3 juillet 2023**

**OBJET 2023-07/93 : ECONOMIE**

**DERNIER COMMERCE DE BRAINS-SUR-LES-MARCHES : ABANDON PARTIELLE DE CRÉANCE DE L'ANCIEN GÉRANT**

M. Daniel GENDRY, Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi, de l'agriculture et du THD, rappelle au conseil communautaire que le dernier commerce de Brains-sur-les-Marches, est un des derniers commerces de la CCPC. Suite à la construction du commerce en 2021, un gérant a démarré son activité de bar, tabac, restaurant au 16/04/2021. L'activité n'a pas rempli ses objectifs de rentabilité, et le gérant a préféré arrêter l'activité en mars 2022. Un bail commercial avait été signé entre la CCPC et le gérant, et par conséquent ce dernier était engagé sur les 3 premières années. A l'été 2022, un autre porteur de projet a souhaité reprendre l'activité et une résiliation amiable du bail commercial a été signée au 30/09/2022.

Les loyers d'avril à septembre 2022 n'ont pas été payés et la créance s'élève à 1178,52 € TTC.

Dans un courriel adressé au service Economie-Emploi, l'ancien gérant fait part des pertes financières personnelles engendrées par l'activité de ce commerce, et propose de régler la moitié de la créance afin de résoudre et solder ce dossier.

**Considérant l'avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD du en date du 22 mars 2023,  
Considérant l'avis favorable du bureau du 11 avril 2023,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**À la majorité (47 votants : 46 votes POUR /1 vote CONTRE – Mme SORIEUX Vanessa),**

⇒ **APPROUVE** l'abandon de la moitié de la créance de l'ancien gérant.

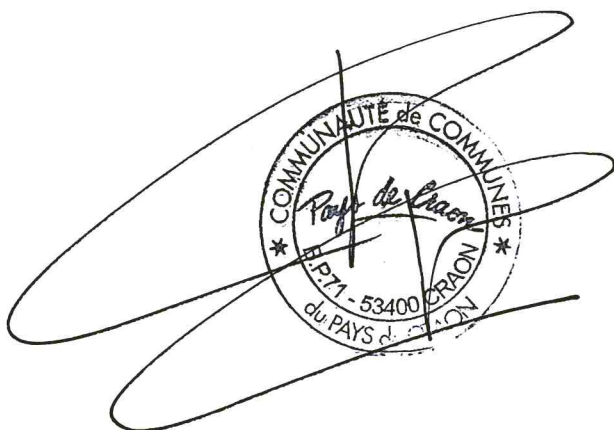
Le montant restant dû s'élevant par conséquent à 495 € TTC (1178,52€ - dépôt de garantie 190€ = 988,52€ TTC X 50% = 494,26€ TTC arrondi à 495€ TTC).

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les documents se référant à cette proposition

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 11 juillet 2023*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Loïc PÈNE*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230703-DELIB20230793-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 11/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

